

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 25

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association
STREET CONNEXION

Séance ordinaire du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI,
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, Mme
DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI,
Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. SAURAY
M. GUIRAUDET Procuration à M. PEGARD
Mme ANGELO Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
Mme PHILIPPON

Absent :

M. AVEAUX
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :
Mme CHARBONNIER

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 06 JUL. 2022

Publiée le : - 5 JUL. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 06 JUL. 2022

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N° 25

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION STREET CONNEXION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association STREET CONNEXION le 20 mai 2022 sollicitant une aide financière pour l'organisation d'une soirée « CABARET URBAIN » le 17 décembre 2022, dans la salle Italo BERTELLI, située au parc des sports Nelson Mandela à Montmorency.

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association STREET CONNEXION le 20 mai 2022,

Considérant que les activités conduites par l'association STREET CONNEXION sont d'intérêt local,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports en date 15 juin 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DALOYAU,

Après en avoir délibéré,

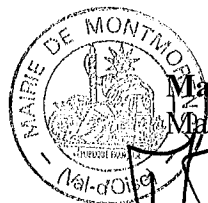
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association STREET CONNEXION,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention exceptionnelle,

IMPUTE la dépense correspondante sur le budget en cours.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Maxime THORY
Maire de Montmorency,